

Procès-verbal du Conseil Municipal du 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, Mme ROBERTI Catherine, M. BARTHELEMY Sébastien, Mme LOUSSOUARN Véronique, M. RETSIN-HARRY Camille, M. MOINET Jean-Christophe, M. ROBERT Hervé formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme JANNETTA Marion, M. RETSIN-HARRY Rémy et M. MASSON Philippe

Absent :

Ouverture de la séance à 19 heures 30, secrétaire de séance M. MOINET Jean-Christophe

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 15 avril 2026 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération 2026-17

Représentants CLECT à la CUGR

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la communauté urbaine du Grand Reims

Élection des délégués :

Ont été proclamés élus, à l'unanimité des membres présents :

Déléguée titulaire : M. NIZET Edwige

Délégué suppléant : M. MOINET Jean-Christophe

Délibération n°2026-18

Affectation des résultats 2025 (annule et remplace délibération n°2026-13)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57, Après avoir approuvé, le compte financier unique 2025, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de :

412 100,54 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

■ Un solde d'exécution global de

- 183 099,66 €

■ Un solde de reste à réaliser de

69 227,52 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2026

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2026 le résultat, comme suit :

Affectation au 1068 (recettes d'investissement)

113 872,14 €

Affectation au 001 (dépenses d'investissement)

183 099,66 €

Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes)

298 228,40 €

Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses)

183 099,66 €

Délibération n°2026-19

Décision Modificative 01-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prendre une décision modificative pour prendre en compte le report du solde d'investissement en section d'investissement 2026 d'un montant de 183 099,66.

Il est proposé d'opérer les transferts suivants :

A la section dépenses d'investissement :

Cpt 001 Chap. 001 + 183 099,66

Cpt 2116 Chap. 21 - 70 000,00

Cpt 2132 Chap. 21 - 40 000,00

Cpt 2171 Chap. 21 - 73 099,66

Ainsi l'équilibre à 261 369,11 €, reste inchangé pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, aux transferts mentionnés ci-dessus au budget de l'exercice 2026.

Délibération n°2026-20

Programmation des travaux de voirie – délibération d'intention de travaux sur voirie communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suippe, de la Communauté de communes des Rives de la Suippe, de la Communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chau-muzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière d'investissement de voirie ;

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents :

De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon les fiches annexées à la présente délibération (Voirie Ruelle des Carrières, identifiée pour la période 2028-2031).

De transmettre ces besoins à la Mission Voirie éclairage public des territoires dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.

De mandater le maire pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.

De mandater le maire pour valider le projet avant consultation des entreprises.

Délibération n°2026-21

Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme CUGR

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

-Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

-Le Maire et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'année 2017.

-Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;

- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;

- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Après lecture de la convention, le maire sollicite l'autorisation de la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims;

VU la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;

CONSIDERANT que les communes, dont le nombre total d'habitants est inférieur à 3500 habitants, peuvent disposer, si elles en font la demande, d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun de la Communauté Urbaine du Grand Reims et d'opter pour la dématérialisation totale des autorisations d'urbanisme.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

- Programmation « Un été au phare » de Verzenay
- Travaux PLUiH – Objectif : Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) approuvé en 2028
- Assainissement – Enquête publique Zonage
- Assainissement – Acquisition foncière pour nouvelle station d'épuration (STEP) à Ville-en-Selve

Information : Commune

- Travaux réfection toiture lavoir prévus en 2026
- Points lumineux sur terrain multisports mis en place
- Implantation de quelques marches entre aire de jeux et terrain multisports le 13 juin par bénévoles
- Vente de bois (état d'assiette ONF 2026) générant une recette de 31 760.00 €
- Recensement population prévu début 2027 – un recenseur à trouver.
- Acquisition parcelle A88 – Acte notarié prêt pour signature
- Programmation des premières réunions des commissions communales
- Relevé pour les affouages, prévu le 04 juillet
- Renouvellement d'un bail de chasse à prévoir
- Retour sur les événements passés (Repas, exposition, journée détente, ...)
- Cérémonie du 14 juillet – 11h30

Questions diverses

- Problématique des chats errants (piégeage et dépose au refuge de « Dormans » possible).
- Prévoir à l'automne la plantation de quelques arbres pour apporter de l'ombrage sur le terrain multisports.

La séance est levée à 21h40